

Tailleur Dame

RNCP451 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAP — Certificat d'aptitude professionnelle
Code(s) NSF	242
Code(s) ROME	B1803
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du C.A.P tailleur dame réalise des vêtements féminins à caractère créatif et unitaire. Il est capable de : - participer à l'élaboration d'un produit par moulage, tracé, patronnage, adaptation ou transformation

- régler des matériels
- réaliser des opérations de coupe, de préparation à l'essayage, de montage/assemblage, de finition
- contrôler la qualité des réalisations.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ateliers de confection vêtements féminins -"tailleur dame" (réalisation unitaire)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Tailleur dame, couturière

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 500 €

Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en matériaux souples (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	F0X33 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'habillement · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 218
Jugés difficiles à recruter	56 %
Emplois saisonniers	14 %
Familles professionnelles (FAP)	F0X33 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'habillement

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :

- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;
- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/451/>